

Notre logement

POURQUOI CETTE LETTRE ?

par J.-P. Sueur,
*Député,
Maire d'Orléans,
Président du Conseil d'administration
de l'Office d'H.L.M.*



Les précédents maires d'Orléans avaient généralement pris l'habitude de déléguer à un adjoint la présidence du Conseil d'administration de l'Office d'H.L.M.

J'ai souhaité, pour ma part, exercer personnellement cette responsabilité, avec la conviction que le logement constitue pour chacun d'entre nous un élément essentiel du quotidien. Se sentir bien chez soi, disposer d'un espace chaleureux, rassurant, agréable à vivre, n'est-ce pas indispensable lorsqu'il s'agit d'affronter parfois d'autres difficultés ?

Le patrimoine de l'Office est important. Parmi les dix mille logements gérés, certains ont été construits à une époque de grave pénurie. Ces programmes réalisés souvent rapidement ont néanmoins permis l'accès à des éléments d'équipement sanitaire et de chauffage qui n'étaient pas encore répandus partout. Mais aujourd'hui, des bâtiments ont vieilli ou n'ont pas suivi toutes les évolutions techniques en matière de confort. Je veux que nous attachions à rattraper le retard là où il se fait sentir. (...)

**LOYERS 1990 :
POUR LA DEUXIÈME
ANNÉE CONSECUTIVE,
UNE ÉVOLUTION
PLUS LENTE QUE
L'AUGMENTATION DU
CÔÛT DE LA VIE**

Chaque année, le Conseil d'administration de l'Office est appelé à ajuster le niveau des loyers en fonction de l'évolution du coût de la vie constatée au cours de la période écoulée.

En 1988, l'inflation s'est élevée à 3,1 %. En 1989, elle devrait atteindre 3,1 %.

Pour l'année 1989, le Conseil d'administration avait décidé une augmentation de 2,2 % des loyers, celle-ci s'appliquant, selon les logements, en janvier ou en juillet 1989. Lors de la première séance du Conseil, présidée par M. Jean-Pierre Sueur, le 23 mai, il a été décidé qu'il n'y aurait aucune nouvelle augmentation en 1989.

Pour l'année 1990, le Conseil d'admini-

nistration a fixé l'augmentation moyenne des loyers à 2,73 % soit, pour la deuxième année consécutive, une augmentation moins rapide que l'augmentation du coût de la vie prévisible.

Ajoutons que, pour le plus grand nombre de logements, les plus anciens (Borde aux Mignons, Salmoneries, Beauchamps, C. Flammarion, A. de Savoie, etc.), les loyers augmenteront moins (2,52 %).

H L M A N S
LE PLUS GRAND PARC IMMOBILIER